

# CANADA

## 1) VOLUME DE L'AIDE

### 1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette millions de USD	4 725
% du RNB	0,32 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Depuis 2001, l'APD canadienne a augmenté rapidement en volume absolu (auparavant à 1 533 millions de USD) et par rapport au RNB (auparavant à 0,22 %).

### 1.2. Volume prévu à l'avenir

Le Canada s'est engagé à doubler son APD de 2001 en valeur nominale d'ici à 2010. Le CAD de l'OCDE estime que cela équivaldra à 4 875 millions de USD d'aide canadienne d'ici à 2010, soit 0,34 % du RNB (CAD, 2009). Le Canada s'est également engagé à doubler son aide à l'Afrique entre 2003-04 et 2008-09. Ces deux engagements ont été formulés en 2005 lors du Sommet du G8 de Gleneagles (2005, voir dernière page).

## 2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

### 2.1 Organismes et structures

*Agence canadienne de développement international (ACDI)*

Principal organisme canadien d'aide au développement, l'ACDI est responsable d'environ 80 % de l'APD canadienne et de pratiquement toute l'aide bilatérale hors allégement de la dette. Les 20 % restants sont administrés par le Département des finances et des affaires étrangères du Canada (DFAIT), ainsi que par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). En outre, certaines provinces, notamment le Québec, ont établi leurs propres budgets d'aide respectifs (ACDI 2008b). L'ACDI est mandatée pour : « *soutenir le développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère* » (ACDI, 2007b). Au cours de l'année budgétaire 2005-2006, l'ACDI assurait 78 % de l'enveloppe canadienne totale d'aide (ACDI, 2007c). L'ACDI privilégie particulièrement la gouvernance et la démocratie – son Bureau de la gouvernance démocratique – créé récemment, vise tant à élaborer une programmation novatrice en matière de gouvernance pour l'ACDI, qu'à servir de plate-forme de connaissances sur les questions de gouvernance pour les autres donateurs (ACDI 2007d). L'ACDI est un organisme relativement centralisé – la plupart des grandes décisions de programmation sont prises au niveau du siège central, et non par les antennes nationales. L'agence prévoit d'accroître le recours au personnel recruté sur place, ainsi que de déléguer plus de responsabilités aux bureaux sur le terrain tout en leur offrant davantage de ressources (ACDI 2008a).

## 2.2 Politiques et documents clés

*Énoncé de politique internationale du Canada – Développement (ACDI, 2005a)*

L'Énoncé de politique internationale (EPI) du Canada décrit la vision du développement défendue par l'ACDI, à travers cinq secteurs prioritaires : (i) bonne gouvernance, (ii) santé (avec une focalisation sur le VIH/sida), (iii) éducation élémentaire, (iv) développement du secteur privé, (v) durabilité environnementale – le tout à mettre en œuvre dans le respect de l'égalité des sexes. L'EPI identifie également les aspects que le Canada privilégiera au sein de ces secteurs, tout en détaillant la décision de se concentrer sur un plus petit nombre de pays (voir ci-dessous).

## 3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

### 3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays	% de décaissements bruts d'APD totale	% de décaissements bruts d'APD bilatérale	Millions de USD
Irak	5,4 %	7,5%	202
Cameroun	3,2 %	4,4 %	121
Afghanistan	3,1 %	4,3 %	115
Haïti	2,4 %	3,3 %	90
Indonésie	1,9 %	2,6 %	72
Éthiopie	1,7 %	2,4 %	64
Bangladesh	1,4 %	1,9 %	54
Ghana	1,4 %	1,9 %	53
Mozambique	1,4 %	1,9 %	53
Cameroun	1,3 %	1,8 %	51

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

N. B. : l'Irak a reçu des niveaux anormalement élevés d'APD en 2005-06 en raison de l'annulation de sa dette.

Les dix premiers pays bénéficiaires répertoriés ci-dessus ont reçu 32% d'APD bilatérale en 2005-06. En date de 2006, le Canada aidait plus de pays que n'importe quel autre donateur – environ 150 en tout ; ce pays vise toutefois à réduire le nombre de pays bénéficiaires dans les années à venir (voir ci-dessous).

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (% de décaissements d'APD brute octroyés par pays / région) :

Pays les moins développés	41,3 %
Autres pays à faible revenu	20,8 %
Afrique subsaharienne	34,3 %

Source : données OCDE/CAD 2005-2006.

### 3.2. Critères d'allocation

#### 3.2.1. Critères de présélection

Le Canada n'impose pas de critères de présélection pour l'octroi de son aide aux pays.

#### 3.2.2. Critères d'allocation

L'ACDI revoit actuellement sa concentration géographique. Quelques modifications figurent déjà dans le document ACDI (2008a), qui répartit l'aide canadienne sur 4

groupes : (i) pays de concentration, (ii) États fragiles et pays en crise, (iii) régions et pays divers, (iv) institutions multilatérales, internationales et canadiennes.

D'ici à 2010, le Canada concentrera au moins les deux tiers de son aide bilatérale au développement sur 25 pays partenaires du développement (dits « pays de concentration » dans le document ACIDI 2008a), dont 4 sont en Afrique. En date de mai 2007, les pays partenaires du Canada sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie, Bolivie, Guyana, Honduras, Nicaragua, Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka, Vietnam, Ukraine (liste extraite d'ACIDI 2007f).

Les partenaires sont sélectionnés en fonction de trois critères :

- Niveau de pauvreté. Seuls les pays dont le revenu annuel moyen par habitant est inférieur à 1 000 USD seront susceptibles d'être désignés Partenaires du développement. Les indicateurs de développement humain interviendront également.
- Aptitude à utiliser l'aide efficacement. Parmi les critères d'évaluation figurent les suivants : gestion économique, politiques structurelles, politiques d'intégration sociale et d'équité, gestion et institutions du secteur public. Les pays ayant obtenu une mauvaise note (1 sur une échelle de 1 à 5) dans l'Évaluation des politiques et des institutions nationale, l'EPIN, ne seront pas normalement considérés comme Partenaires du développement.
- Présence canadienne suffisante pour ajouter de la valeur. La préférence sera accordée aux pays où le Canada est suffisamment présent pour ajouter de la valeur au dialogue politique et à la prestation des mesures. Le Canada vise à figurer parmi les cinq plus grands donateurs intervenant dans un petit groupe de « pays ciblés » (ACIDI 2008a).

En deuxième lieu, le Canada destine son APD aux États fragiles et aux pays en crise. L'ACIDI (2008a, p26-29) distingue particulièrement l'Afghanistan, Haïti, ainsi que les pays affectés par le tsunami de 2004, à savoir l'Inde, le Sri Lanka et l'Indonésie. Le reste des fonds du tsunami sera décaissé d'ici au 31 mars 2009. Le Canada a engagé 1,1 milliard de USD pour l'Afghanistan jusqu'en 2011.

Le troisième groupe de pays/institutions recevant l'APD canadienne est appelé « régions et pays divers ». Ce groupe englobe les programmes de tous les pays et institutions régionales non compris dans les trois autres groupes, mais avec lesquels le Canada possède des liens politiques, économiques ou sociaux. Il s'agit par exemple de renforcer les capacités dans les Caraïbes par le biais de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de soutenir le Plan stratégique national d'Afrique du Sud sur le VIH/sida et de renforcer les organisations régionales et sous-régionales africaines en prêtant assistance aux capacités institutionnelles.

Le quatrième groupe est appelé « institutions multilatérales, internationales et canadiennes ». Cela consiste non seulement à soutenir les institutions multilatérales (à l'échelle régionale et mondiale), mais aussi à programmer des partenariats avec des Organisations de la société civile et du secteur privé. Voir le point 4.3 ci-après pour plus de détails.

Le Canada éliminera progressivement ses programmes d'aide aux pays à revenu intermédiaire dans les années à venir.

#### 4) POLITIQUES D'AIDE

##### 4.1. Concessionnalité

L'aide canadienne est entièrement sous forme de dons.

##### 4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (engagements, sauf indication contraire) :

	Millions de USD	% de décaissements bruts d'APD bilatérale
Coopération technique indépendante (décaissements)	500,1	30,0%
Appui budgétaire général	17,6	0,9%
Projets et programmes sectoriels (dont coopération technique)	157,4	8,2%
Action liée à la dette	305,1	18,3%
Aide alimentaire pour le développement	5,3	0,3%
Autre aide sous forme de produit de base	-	-
Situations d'urgence et de crise (décaissements)	93,9	4,9%

Source : données OCDE/DAC 2006, ACDI 2006

N. B. : les différents types d'aide détaillés dans ce tableau proviennent de plusieurs sources de données du CAD de l'OCDE. À ce titre, la somme de la dernière colonne n'équivaut pas à 100 %.

Le Canada n'a pas annoncé de politique qui favoriserait explicitement l'aide aux programmes, l'aide aux projets, ou bien l'appui budgétaire général.

L'ACDI se fonde aussi bien sur ses propres considérations que sur des critères extérieurs pour juger l'intérêt de l'appui budgétaire général (ABG) dans un pays donné. Il s'agit généralement des considérations suivantes : (i) l'ampleur de la participation et de l'engagement du pays ; (ii) la probabilité d'une harmonisation effective des donateurs ; (iii) le degré de capacité interne de l'ACDI à gérer sa participation à l'aide de ces financements (ACDI 2005b, p. 5).

L'ACDI prévoit également des financements par le « Fonds canadien d'initiatives locales », géré par l'Ambassade canadienne dans le pays concerné. Ce Fonds sert à financer de petits projets proposés par des groupes locaux (ACDI, 2007g).

L'indicateur de Paris 9, qui mesure le pourcentage d'accords-programmes (AP) dans l'enveloppe d'aide totale d'un donateur, révèle que l'on trouve les meilleures pratiques au Ghana (87 %), au Kenya (80 %), en Afghanistan (76 %) et en Tanzanie (71 %). Les PPTE signalent également une forte proportion de soutien au titre de programmes au Mali et au Sénégal, mais dans des degrés divers ailleurs.

En outre, les PPTE mentionnent une variation considérable dans le degré de coordination de l'assistance technique et de renforcement des capacités par les pouvoirs publics, le Guyana suggérant de fortes performances. Selon l'indicateur de

Paris 4, on trouve les meilleures performances en Afrique du Sud (100 % d'AT coordonnée avec les stratégies publiques), suivie de la Bolivie (87 %) et du Mozambique (68 %).

### 4.3. Canaux d'assistance

Le Canada octroie environ 27 % de son APD par le biais d'organisations multilatérales, dont 39 % est destiné aux organismes des Nations Unies et 24 % à la Banque mondiale. Approximativement 11 % de l'APD de l'ACDI est destiné aux ONG et organisations du secteur privé (source : données ACIDI 2006).

En 2005-06, l'aide bilatérale canadienne était destinée à des programmes géographiques d'État à État à hauteur d'environ 1,2 milliard de USD, ce qui équivaut à 54 % de l'APD de l'ACDI.

Les pays divergent considérablement sur la question de savoir si l'APD est inscrite au budget. En termes de meilleures pratiques, un seul PPTTE (Mali) sur 15 rapporte que presque la totalité de l'aide canadienne est inscrite au budget, tandis qu'un pays (Sénégal) signale 75 % d'aide au budget.

### 4.4. Secteurs et projets

Secteurs	% d'APD bilatérale (engagements)
Infrastructures sociales et administratives	37,0 %
Dont : Éducation	7,8 %
Santé	7,7 %
Population	2,9 %
Eau et assainissement	2,0 %
Pouvoirs publics et société civile	14,8 %
Infrastructures économiques	3,2 %
Dont : Transport et communication	0,8 %
Énergie	0,5 %
Production	6,1 %
Dont : Agriculture	3,9 %
Industries, mines, travaux publics	1,4 %
Commerce et tourisme	0,5 %
Activités multisectorielles	4,8 %
Assistance aux programmes	1,0 %
Activités relatives à la dette	18,3 %
Aide d'urgence	9,1 %
Frais administratifs	7,5 %
Autres	3,6 %

Source : données ACIDI 2006

En 2007, le Canada a annoncé un nouvel ensemble de priorités. Au premier rang de ces dernières se trouve le soutien de l'ACDI et du DFAIT à la reconstruction et à la réduction de la pauvreté en Afghanistan. Les autres priorités concernent notamment l'engagement dans les Amériques, le doublement de l'aide à l'Afrique d'ici à 2008-2009, la focalisation sur un développement démocratique, ainsi que l'assistance technique aux réformes du secteur public dans les pays en développement (ACDI 2008a).

Le Canada a été l'un des premiers donateurs (avant même la Déclaration de Rome sur l'efficacité de l'aide en 2003) à tenir compte de la participation des pays pour établir ses priorités de programmation : « dans le respect des principes de participation

*locale et de coordination des donateurs, l'ACDI situera aussi fermement ses orientations programmatiques dans les structures locales identifiées par les pays en développement, notamment via le processus DSRP, sous réserve que celui-ci implique une approche participative légitime (ACDI 2002, p. 8).*

Parmi les PPTE, l'Éthiopie, le Mali, le Guyana et la Sierra Leone estiment tous que l'aide canadienne s'aligne à 100 % sur les secteurs et projets prioritaires des DSRP.

#### **4.5. Flexibilité**

Le Canada ne finance pas souvent les besoins d'un pays partenaire en termes de lutte contre les chocs ou de recouvrement des déficits budgétaires. L'ensemble de son aide est programmée au début de chaque année. C'est pourquoi l'indicateur PRC PPTE pertinent ne mentionne qu'un pays (Guyana) qui juge l'aide canadienne très flexible, même si la Bolivie et le Ghana suggèrent un certain degré de flexibilité.

#### **4.6. Prévisibilité**

Le Canada vise à atteindre un consensus sur sa concentration géographique (voir la section 3.2 plus haut) dans un avenir proche, pour permettre des engagements financiers prévisibles à plus long terme dans ses pays partenaires (ACDI 2008a).

Cinq PPTE (Bolivie, Guyana, Honduras, Mozambique et Nicaragua) signalent que le Canada offre plus de 75 % de son aide dans un cadre pluriannuel. Là encore toutefois, les évaluations varient fortement. L'historique du Canada en termes de décaissement semble toutefois satisfaisant : parmi les PPTE, le Mali indique que les décaissements de ce pays sont conformes aux prévisions à près de 100 %, tandis que pratiquement tous les bénéficiaires de l'aide canadienne indiquent que plus de 75 % de cette aide est décaissé dans l'année budgétaire prévue. Cela est confirmé par l'enquête de Paris (indicateur 7), qui révèle de forts niveaux de décaissements, spécialement en Éthiopie (98 %), au Ghana (93 %), en Tanzanie (84 %), en RDC (80 %) et en Afghanistan (78 %).

#### **4.7. Conditionnalité**

L'ACDI (2005b, Annexe B) détaille d'assez près les questions qui sont à prendre en considération avant d'envisager un appui budgétaire général (ABG) et des financements groupés (voir aussi la section 4.2) : « *Il y a quatre facteurs à examiner lors de la prise de décisions sur l'appui budgétaire direct : (i) le degré de consensus qui existe entre les pouvoirs publics du pays bénéficiaire et les donateurs, sur les politiques et priorités relatives au budget et aux aspects plus généraux de l'orientation pour la réduction de la pauvreté, (ii) les avantages nets de s'engager à un niveau plutôt qu'à un autre, (iii) la capacité des institutions locales à obtenir des résultats, et (iv) la responsabilisation des institutions locales vis-à-vis de leurs membres* ». Ces déclarations permettent de déduire le type de conditionnalités que la coopération canadienne associe à l'ABG/financements groupés.

Selon les PPTE, la rigueur de la conditionnalité canadienne varie considérablement (tant en termes d'application que des retards de décaissements qu'elle occasionne). La Bolivie, le Guyana, le Malawi et le Nicaragua la considèrent moins lourde que d'autres pays.

#### 4.8. Dialogue politique

Le Canada prend part au dialogue politique en concertation avec les pouvoirs publics et les autres donateurs, spécialement lorsqu'il assure un appui budgétaire. Selon les PPTE, le Canada s'implique généralement fortement dans le soutien aux politiques et programmes des pays, particulièrement au Mozambique, au Mali et au Guyana.

En termes de liens avec les décaissements des IBW, le Canada n'associe pas officiellement ses financements à un programme du FMI. Toutefois, le document ACDI 2005b établit une distinction entre un ABG en faveur d'un programme de réforme macroéconomique et un ABG en faveur d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) menée par les pouvoirs publics : le premier type d'appui serait plus étroitement lié à un programme du FMI. Les PPTE signalent que l'appui budgétaire canadien est extrêmement lié aux décisions de décaissement des IBW, hormis au Mali.

### 5) PROCÉDURES D'AIDE

#### 5.1 Conditions préalables

L'ACDI (2006, p.8-9) donne une bonne vue d'ensemble des conditions de procédure : *« En règle générale, il peut s'avérer nécessaire que l'ACDI et le pays bénéficiaire négocient et signent un Mémoire d'accord (MA) ou un Échange de lettres (EL) couvrant le projet. Dans tous les cas, l'ACDI et le proposant signeront un Accord de contribution (également appelé accord de partage) – et non un contrat – décrivant l'objet et l'ampleur du projet, les résultats escomptés, le budget détaillé (par sources de financement), le calendrier d'activité du projet, les responsabilités du proposant et du pays partenaire bénéficiaire, y compris leurs contributions financières au projet, etc. L'accord autorisera l'ACDI à entreprendre des audits, des examens opérationnels, des contrôles de suivi et/ou des évaluations. L'Accord de contribution détaillera le mode de paiement et comprendra une disposition selon laquelle aucun bénéfice (ou excédent) ne peut être associé à l'Accord de contribution. »*

Les propositions soumises par les candidats doivent impérativement respecter les cinq critères de base suivants (ACDI 2005, appendice A) :

- L'accent doit être mis sur l'impact du projet sur le développement ;
- Le projet doit être conforme au cadre de programmation du pays (CPP) ;
- Le projet doit respecter le cadre de programmation stratégique de l'ACDI pour les pays/régions, s'il existe ;
- Aucun bénéficiaire ne doit être associé à l'Accord de partage ;
- En général, un seuil maximum de 5 millions de dollars par contribution est à appliquer. Tout candidat sollicitant une contribution de l'ACDI pour plus de cinq millions de dollars doit indiquer clairement la raison pour laquelle cette demande excède le seuil global ; et
- Pendant le processus d'approbation, il convient de tenir compte du partage des coûts et de la levée des capitaux (les candidats sont invités à illustrer et à souligner tous les coûts dans leurs propositions, afin d'accroître leurs chances de voir leurs projets acceptés au titre du Mécanisme bilatéral réactif).

Selon l'indicateur de Paris 6, le Canada utilisait toujours de nombreuses unités d'exécution de projets (UEP) en 2005, sauf dans les pays suivants : Afghanistan,

Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Ghana, Mozambique, Rwanda et Zambie, où il n'en possédait aucune.

Selon les PPTE, le Canada impose des conditions très diverses, bien que dans plusieurs pays il n'exige qu'un avis juridique. Les PPTE signalent également que les demandes de financements de contrepartie varient, tandis qu'au Guyana, au Malawi et en Sierra Leone le Canada n'en a demandé aucun.

## **5.2 Méthodes de décaissement**

L'année budgétaire canadienne commence le 1<sup>er</sup> avril. Le pays opère selon un système d'avances par tranches, décaissées en fonction des rapports de projets et des résultats. Il n'est pas nécessaire d'ouvrir un compte spécial, car le Canada verse directement les sommes sur les comptes de son Ambassade.

Selon les PPTE, les méthodes de décaissement varient, le Ghana étant le seul pays à rapporter 100 % d'avances de paiement à son gouvernement. D'autres pays font état de remboursements ou de paiements directs aux fournisseurs. Les retards occasionnés par les méthodes de décaissement sont relativement limités (moins de 3 mois en Sierra Leone, 6 mois au Ghana, au Guyana et au Malawi).

## **5.3 Procédures de décaissement**

Selon les PPTE, le nombre de procédures supplémentaires que le Canada sollicite (au pays bénéficiaire) varie, un simple avis juridique étant demandé au Malawi, au Rwanda et en Sierra Leone. L'indicateur de Paris 5a, qui mesure dans quelle proportion l'aide canadienne recourt aux systèmes locaux de gestion des finances publiques (GFP), révèle que les meilleures pratiques se trouvent en Afrique du Sud (100 %), en Zambie (100 %), en Ouganda (97 %) et au Nicaragua (89 %). De plus amples informations sur les procédures de décaissement canadiennes sont en cours d'élaboration.

## **5.4 Procédures de passation de marchés**

Le Canada lie toujours une proportion non négligeable de son aide, bien qu'il ait souscrit à l'accord de l'OCDE/CAD qui exige de délier toute l'aide destinée aux PFR. 50 % de l'aide alimentaire reste liée à des fournisseurs canadiens (ACDI 2008a). En 2006, le CAD a estimé que le Canada lierait 37 % de son aide (hors Assistance technique).

L'approche canadienne de la passation de marchés combine deux aspects :

- Pour l'aide alimentaire, elle autorise l'ACDI, dans les cas d'urgence et autres circonstances spéciales, à acquérir des denrées et autres articles alimentaires dans des pays tiers, sous réserve que le total des achats n'excède pas 10 % du budget annuel d'aide alimentaire. Seulement 40 % à 60 % du budget restant servira à acquérir des articles alimentaires canadiens, étant donné que le reste sera destiné aux frais de transport à l'intérieur du Canada ou entre ce dernier et les pays en développement. L'élément intérieur des coûts de transport canadiens est souvent assez réduit. Ainsi, le pourcentage du budget lié à l'achat de biens et de services canadiens est inférieur à 90 % ;
- Pour l'aide non alimentaire, la politique canadienne varie selon le mécanisme employé. La Direction générale du partenariat canadien n'offre son aide qu'aux institutions ou organisations canadiennes. Conformément à la politique définie en

Le processus de marchés publics de l'ACDI repose sur la présélection des fournisseurs, par le biais d'un service d'adjudication, un système national d'information électronique sur les marchés conforme à la politique fédérale et à l'accord de commerce intérieur canadien. Ce système tient compte de la contribution des partenaires de l'ACDI et vise à accroître l'efficacité, la transparence et l'équité, ainsi que la concurrence entre les fournisseurs canadiens. Pour les contrats supérieurs à 100 000 \$, l'ACDI applique trois méthodes, tandis que pour les contrats inférieurs à 100 000 \$, elle continue de recourir à des consultants par le biais d'offres permanentes et d'inviter les fournisseurs à présenter des propositions sommaires. L'octroi des contrats est soumis à un mécanisme indépendant de règlement des litiges. À cet égard, les pouvoirs publics sont conscients qu'ils doivent veiller à ce que les biens et services canadiens répondent aux besoins du pays, à des prix compétitifs (ACDI 2007h).

Les PPTE signalent que les retards subis par les projets et programmes canadiens en raison des procédures de marchés publics varient considérablement, mais que ces derniers sont inférieurs à 3 mois au Malawi et en Sierra Leone. L'indicateur de Paris 5b, qui mesure la proportion de l'aide qui recourt aux systèmes de marchés publics locaux, rapporte les meilleures pratiques en Afrique du Sud et en Zambie (100 %), en Ouganda (97 %) et au Ghana (90 %).

### **5.5 Coordination**

Le Canada a souscrit à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, tandis qu'il s'est engagé à se coordonner davantage avec les autres donateurs. Ce pays a été l'un des premiers donateurs à se mobiliser sérieusement sur l'efficacité de l'aide au travers de son Énoncé de politique de 2002, intitulé « Le Canada contribue à un monde meilleur » (ACDI 2002). Il travaille à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris à l'échelle nationale d'ici à 2010 (ACDI 2008a).

Par exemple, l'ACDI prend part aux efforts de coordination et d'harmonisation destinés à soutenir les plans nationaux pour le développement ou la réduction de la pauvreté dans des pays comme le Ghana, le Mozambique et l'Ukraine.

Selon l'enquête de Paris (indicateur 10a), le Canada mène peu de missions en commun avec d'autres donateurs. On trouve les meilleures pratiques à cet égard au Mozambique (80 % en commun) et en Éthiopie (62 %). Tous les travaux analytiques (indicateur de Paris 10b) que le Canada mène sont effectués en commun avec d'autres donateurs en Albanie, au Bangladesh, au Nicaragua et au Niger.

**Principales sources** (*toutes les sources Internet ont été consultées le 15 août 2008*)

ACDI (2002) « Le Canada contribue à un monde meilleur : énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace », consulté sur [www.acdi-ACDI.gc.ca/aideeffectiveness](http://www.acdi-ACDI.gc.ca/aideeffectiveness)

ACDI (2005a) « Énoncé de politique internationale du Canada – Développement », Gouvernement canadien.

ACDI (2005b) « Guide opérationnel sur l'appui budgétaire direct et la mise en commun de fonds consentis aux pays récipiendaires », consulté sur [www.sti.ch/fileadmin/user\\_upload/Pdfs/swap/swap394.pdf](http://www.sti.ch/fileadmin/user_upload/Pdfs/swap/swap394.pdf)

ACDI (2006) « Guide du mécanisme bilatéral réactif de l'ACDI (propositions non sollicitées) », Business Operations Group, mai 2006, consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/ANN-4241556-QDR?OpenDocument#61](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/ANN-4241556-QDR?OpenDocument#61)

ACDI (2007a) « Estimations de l'ACDI 2007-2008 – Partie III : rapport sur les plans et les priorités », consulté sur [www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0708/CIDA-ACDI/CIDA-ACDI\\_e.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/0708/CIDA-ACDI/CIDA-ACDI_e.asp)

ACDI (2007b) « À propos de l'ACDI », consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/acdicida.nsf/En/NIC-5313423-N2A](http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/acdicida.nsf/En/NIC-5313423-N2A)

ACDI (2007c) « L'ACDI en bref », consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/JUD-829101441-JQC](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/JUD-829101441-JQC)

ACDI (2007d) « Bureau de la gouvernance démocratique », consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/NIC-54102116-JUN](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/NIC-54102116-JUN)

ACDI (2007f) « Pays partenaires du développement », consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/JUD-51895926-JEP](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/JUD-51895926-JEP)

ACDI (2007g) « Fonds canadien d'initiatives locales », consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/EMA-218132433-PLZ](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/EMA-218132433-PLZ)

ACDI (2007h) « Contrats », consulté sur [www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/NIC-56143617-PTT](http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/En/NIC-56143617-PTT)

ACDI (2008a) « Estimations de l'ACDI 2007-2008 – Partie III : rapport sur les plans et les priorités », consulté sur [www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ida/ida-eng.pdf](http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/ida/ida-eng.pdf)

ACDI (2008b) « Rapport statistique sur l'aide publique au développement – année financière 2005-2006 », consulté sur [http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications/\\$file/StatisticalReport-ENG-2008-04-29\\_SM.pdf](http://www.acdi-cida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUIImages/Publications/$file/StatisticalReport-ENG-2008-04-29_SM.pdf)

CAD (2006) « Simulation of DAC Members' Net ODA Volumes in 2006 and 2010 »  
consulté sur [www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf)

G8 (2005) « Africa – A historic opportunity », Sommet G8 de Gleneagles 2005,  
consulté sur [www.fco.gov.uk/Files/kfile/PostG8\\_Gleneagles\\_Africa,0.pdf](http://www.fco.gov.uk/Files/kfile/PostG8_Gleneagles_Africa,0.pdf)